

Notes pour une allocution du vice-président de la FCFA, Yves-Gérard Méhou-Loko

Au Comité permanent de la Citoyenneté et de l'immigration

Dans le cadre de l'étude sur les arriérés et délais de traitement

Mardi 1^{er} novembre 2022

Seule la version prononcée fait foi

Madame la présidente, membres du comité,

Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître aujourd’hui. Je m’appelle Yves-Gérard Méhou-Loko, je suis le vice-président de la FCFA et je suis accompagné de notre directeur général, Alain Dupuis.

La FCFA est la voix nationale de 2,8 millions de citoyens et de citoyennes d’expression française vivant en situation minoritaire dans neuf provinces et trois territoires. Elle cumule près de cinq décennies en matière de droits linguistiques et de défense du français. Elle est aussi la maîtresse d’œuvre du dossier de l’immigration au sein des communautés francophones et acadiennes.

En 2003, le gouvernement et les communautés ont fixé conjointement une cible visant à faire en sorte que 4,4 % des immigrantes et immigrants admis ailleurs qu’au Québec soient d’expression française. Cette cible devait être atteinte en 2008, mais en 2006, le gouvernement a annoncé qu’il reportait de 15 ans cet échéancier. Une des principales raisons invoquées était le retard considérable dans les traitements des demandes déjà dans le système.

Le gouvernement n’a jamais réussi à faire du progrès substantiel vers l’atteinte de la cible. Les chiffres ont stagné à moins de 2 % pendant la majorité de la dernière décennie. Le commissaire aux langues officielles estimait, l’an dernier, que la francophonie en milieu minoritaire aurait pu accueillir 76 000 immigrants et immigrantes de plus si la cible avait été atteinte dès 2008.

Le principal outil de recrutement d’immigrants et d’immigrantes économiques, Entrée Express, n’est pas conçu pour appuyer l’immigration francophone. C’est un mécanisme d’immigration général auquel on a fait quelques ajustements pour prendre en compte la connaissance du français, mais à date, cela s’avère insuffisant.

Il faudrait, au strict minimum, un quota de sélection d’immigrants d’expression française dans Entrée Express. Et que les demandes d’expression française soient évaluées entre elles, plutôt qu’avec les demandes générales. Il serait encore mieux, toutefois, de mettre en place un programme d’immigration économique distinct et taillé sur mesure pour les besoins et réalités francophones.

Les francophones sont aussi pénalisés par le manque de capacité de traitement de demandes d’immigration en Afrique subsaharienne, notamment en ce qui a trait au regroupement familial et aux demandes de visas étudiants. Un seul bureau, situé à Dakar, traite des demandes en provenance de 16 pays. Les chiffres du recensement publiés la semaine dernière montrent l’ampleur du problème. Si l’on regarde les 20 principaux pays d’origine des immigrants et immigrantes francophones établis ailleurs qu’au Québec,

seuls deux pays desservis par le bureau des visas de Dakar y figurent : la République démocratique du Congo et le Cameroun.

Considérant l’énorme bassin que représente l’Afrique subsaharienne pour le recrutement d’immigrants et d’immigrantes francophones, le Canada peut et doit faire beaucoup mieux. Il faut urgemment ouvrir d’autres bureaux de traitement de demandes en Afrique subsaharienne.

Après deux décennies de non-atteinte, la cible de 4,4 % n’est d’ailleurs plus la bonne. Elle ne permettra pas de rétablir le poids démographique de la francophonie en milieu minoritaire. En avril dernier, la FCFA a demandé au gouvernement du Canada d’adopter une cible de rattrapage. Cette cible progressive s’établirait à 12 % dès 2024 pour atteindre 20 % en 2036. Cela permettrait de réparer les torts causés par la stagnation qu’on voit depuis 2003 et de remettre nos communautés dans le chemin de la croissance.

L’augmentation de la capacité de traitement des demandes de visas dans les pays francophones, en Afrique subsaharienne notamment, tout comme la levée des obstacles à l’obtention de visas étudiants à l’international, font partie des mesures essentielles pour l’atteinte de cette cible de rattrapage. Il faudra aussi créer des volets spécifiques en matière d’immigration économique, de regroupement familial et pour le Programme des candidats des provinces. Un volet francophone pour le programme d’appui aux réfugiés serait aussi de mise. Enfin, il faudra renforcer les capacités de nos communautés d’agir sur l’ensemble du continuum de l’immigration francophone, de la promotion à la sélection, jusqu’à l’établissement et l’inclusion.

Nos communautés attendent donc d’IRCC des mesures concrètes et de l’action. C’est ainsi que le Canada pourra remplir l’engagement envers l’immigration francophone qu’on trouve dans la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés.

Je vous remercie.